



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : CL

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Antoine REGLEY
229 rue de Solférino
59000 Lille

Paris, le 17/07/2025
Réf. CL



Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. Rabah H,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de **dix points**, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI